

REGLEMENT DU JEU CORA CARTES A GRATTER - RENTREE GAGNANTE **du mardi 20 août au lundi 09 septembre 2019**

ARTICLE 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société CORA, SAS au capital de 5 644 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le n°786 920 306 et dont le siège social est situé Domaine de Beaubourg - 1, rue du Chenil - CS 30175 Croissy-Beaubourg - 77435 Marne-la-Vallée cedex 2 ci-après « la Société Organisatrice », organise un jeu de cartes à gratter avec obligation d'achat, du mardi 20 août au lundi 09 septembre 2019 - (Ci-après le « Jeu ») dont les modalités sont ci-dessous exposées.

ARTICLE 2. PRINCIPE DU JEU

La société organisatrice met en jeu 7 706 000 cartes à gratter potentiellement gagnantes sur la période du mardi 20 août au lundi 09 septembre 2019 dans les magasins et drives CORA et Record participants. Une ou des carte(s) à gratter sont remises :

- Si le montant du panier est de 20 € et plus : une carte à gratter
- Et / ou si des produits partenaires sont présents dans le panier : chaque produit partenaire correspond à une carte à gratter dans la limite de 3 maximum

Au total, le client pourra recevoir jusqu'à 4 cartes à gratter maximum par passage caisse, par foyer et par jour. Jeu non valable aux caisses automatiques, en cafétéria, vente internet et carburant.

Entre le mardi 20 août et le lundi 09 septembre 2019, les produits partenaires seront identifiables :

- En points de ventes CORA et RECORD ; via le pictogramme « Produit partenaire » en stops rayon
- Dans 3 prospectus ; via le pictogramme « Produit partenaire »
- En drives CORA ; sur le site www.coradrive.fr et plus précisément sur une page boutique

Le client doit gratter impérativement et seulement une case sur les quatre (les trois autres cases devant être complètement intactes) :

- si l'unique case grattée révèle la mention « 0€ » le client n'est éligible à aucune dotation.
- si la case grattée révèle la mention « 1€ » ou « 2€ » ou « 5€ » la carte gagnante se transforme en bon d'achat de la valeur correspondante à valoir sur un prochain passage caisse dans les magasins CORA jusqu'au 07 octobre 2019 inclus (hors carburant, drive, vente sur internet, Cora Loc et cafétéria). Une seule carte bon d'achat sera acceptée par passage en caisse.
- si l'unique case grattée révèle la mention « 1000€ » le gagnant devra se rendre au plus tard le samedi 14 septembre 2019 inclus, muni de sa carte à gratter gagnante, sa pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour ou permis de conduire en cours de validité) et sa preuve d'achat originale justifiant son passage caisse ou sa commande drive durant la période du jeu, à l'Espace Cartes ou à l'Accueil du magasin dans lequel il a reçu la carte à gratter afin de récupérer ses 4 cartes cadeaux CORA de 250€. 3 gains maximum de 1000€ par foyer sur toute la durée de l'opération.

ARTICLE 3. DUREE DU JEU

Le Jeu se déroulera du mardi 20 août au lundi 09 septembre 2019 inclus dans tous les magasins et drives participants selon leurs jours et horaires d'ouverture au public (liste en annexe du règlement).

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que sa responsabilité soit mise en cause.

ARTICLE 4. COMMUNICATION AUTOUR DU JEU

Le jeu est relayé par :

- Un slider sur les sites internet cora.fr des magasins participants
- Une newsletter
- les 3 prospectus diffusés entre le mardi 20 août au lundi 09 septembre 2019
- des promotions sur lieux de vente

ARTICLE 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Ce jeu, avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure et est valable en magasins et drives CORA et RECORD participants.

La société CORA se réserve le droit de vérifier que les gagnants respectent ces conditions et se réserve la possibilité d'exclure du jeu les bénéficiaires de fraude avérée.

Le personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique), peuvent participer à ce jeu.

Le personnel des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération ne peuvent participer à ce jeu.

ARTICLE 6. DEPOT DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est déposé chez Maître Patrick BIANCHI, Huissier de Justice à Aix-en-Provence (13). Le présent règlement de l'opération est consultable gratuitement sur le site internet

www.cora.fr

ARTICLE 7. Acceptation du règlement du jeu

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes du Jeu. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

ARTICLE 8. LES DOTATIONS

8.1 Dotations mises en jeu

Sont mises en jeu, au niveau national, pour l'ensemble des magasins et drives CORA ou RECORD participants, 7 706 000 cartes potentiellement gagnantes convertibles en bons d'achat ou cartes cadeaux CORA. La répartition des potentielles dotations est la suivante :

- 6 706 000 cartes sur lesquelles sont en jeu 1 € convertibles en bons d'achat

- 700 000 cartes sur lesquelles sont en jeu 2 € convertibles en bons d'achat
- 299 000 cartes sur lesquelles sont en jeu 5 € convertibles en bons d'achat
- 1 000 cartes sur lesquelles sont en jeu 1000 € convertibles en 4 cartes cadeaux de 250€ chacune

8.2 Attribution des dotations aux clients gagnants

Pour rappel, le client doit gratter impérativement et seulement une case sur les quatre :

- si l'unique case grattée révèle la mention « 0€ », le client n'est éligible à aucune dotation.
- si l'unique case grattée révèle la mention « 1€ » ou « 2€ » ou « 5€ », la carte gagnante se transforme en bon d'achat de la valeur correspondante à valoir sur un prochain passage caisse dans les magasins CORA entre le 20 août et le 07 octobre 2019 inclus (hors carburant, drive, vente sur internet, Cora Loc et cafétéria).
- si l'unique case grattée révèle la mention « 1000€ » le gagnant devra se rendre au plus tard le samedi 14 septembre 2019 inclus, muni de sa carte à gratter gagnante, sa pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour ou permis de conduire en cours de validité) et sa preuve d'achat originale justifiant son passage caisse ou sa commande drive durant la période du jeu, à l'Espace Cartes ou à l'Accueil du magasin dans lequel il a reçu la carte à gratter afin de récupérer ses 4 cartes cadeaux CORA de 250€. 3 gains maximum de 1000€ par foyer sur toute la durée de l'opération. Pour les achats drive CORA, seul le ticket de caisse définitif coradrive.fr sera considéré comme preuve d'achat (non le bon de commande).

Il sera alors demandé au client gagnant de compléter une fiche comprenant les informations suivantes : nom, prénom, résidence / bâtiment, voie, CP, ville.

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. La Société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

8.3 Conditions d'utilisation des dotations

Les cartes gagnantes de 1€, 2€ ou 5€ convertibles en bons d'achat sont valables jusqu'au 07 octobre 2019 inclus. Elles sont valables dans les magasins CORA et RECORD participants à l'opération pour un prochain passage caisse sans minimum d'achat hors carburant, drives, vente sur internet, CORA Loc et cafétéria. Une seule carte bon d'achat sera acceptée par passage en caisse.

Les cartes gagnantes de 1000€ convertibles en 4 cartes cadeaux CORA de 250€ seront remises après contrôle du gain à l'accueil du magasin et sur la base des éléments obligatoires suivants :

- pièce d'identité
- preuve d'achat originale justifiant la distribution de la ou les carte(s) à gratter pendant la période de l'opération (date d'achat, montant et/ou produit(s) partenaire(s), nom du point de vente et/ou drive participant). Pour les achats drive CORA, seul le ticket de caisse définitif coradrive.fr sera considéré comme preuve d'achat (non le bon de commande).

Les cartes cadeau reçues par les gagnants pourront être dépensées dans tous les magasins CORA ou RECORD (hors carburant, drives, vente sur internet, CORA Loc et cafétéria) dans un délai de 1 an à partir de la date de remise des cartes. Ces cartes cadeau sont non remboursables, non échangeables et non cessibles en tout ou partie. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué sur ces cartes cadeau.

ARTICLE 9. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la dotation éventuellement gagnée. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur le site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou fausse indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant l'annulation de la dotation.

ARTICLE 10. PARTICIPATIONS NON CONFORMES

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser les cartes à gratter gagnantes contre remise des bons d'achat ou cartes cadeaux à l'Espace Cartes ou à l'Accueil du point de vente dans les cas suivants (sans que cette liste ne soit exhaustive) :

- Aucune case n'est grattée
- La valeur faciale de l'unique case grattée est rayée et/ou endommagée ne permettant pas une appréciation objective du montant
- L'unique case grattée ne révèle pas de gain
- La case « NUL SI DECOUVERT » a été totalement ou partiellement grattée ou endommagée, devant donc restée complètement intacte
- Les trois autres cases de la carte ont été totalement ou partiellement grattées ou endommagées
- Il y a des trous d'épingle ou des petites rayures/égratignures sur les zones à gratter de la carte à gratter
- La carte à gratter a été pliée ou détériorée

- Des liquides ont été versés sur la carte
- La carte est mouillée
- Le client remet une carte à gratter non originale
- Le client vient échanger sa carte à gratter gagnante pour bon d'achat ou remise des cartes cadeaux en dehors des dates butoirs énoncés ci-dessus (après le 07/10/2019 pour les bons d'achat de 1€, 2€ et 5€, après le 14/09/2019 pour les cartes de 1000€)
- Le client est âgé de moins de 18 ans
- La carte n'est pas une véritable carte gagnante. Elle est invalide, frauduleuse, copiée ou manipulée.
- Le client gagnant a déjà gagné 3 autres gains de 1000€ sur la période de l'opération
- Le client gagnant fait partie d'un foyer où 3 gains de 1000€ ont déjà été attribués

Dans les cas ci-dessus, le personnel du magasin refusera de remettre une dotation et pourra être amené à récupérer les cartes invalides.

ARTICLE 11. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice a estimé que le nombre de cartes, diffusées pour le Jeu, est suffisant pour l'ensemble des points de vente, drives CORA et RECORD participants sur toute la durée du Jeu. Toutefois, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, si certains consommateurs n'ont pas reçu de cartes.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant sa dotation.

ARTICLE 12. CONTESTATION ET LOI APPLICABLE

Toute contestation concernant l'organisation du présent jeu ou l'application du présent règlement doit être adressée par email à l'adresse jeux@CORA.fr

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant ce jeu et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Si une ou plusieurs des dispositions de ce règlement venaient à être déclarées comme nulles ou inapplicables, les autres dispositions conserveraient toute leur force et leur portée. Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution et qui ne trouveraient pas de solution amiable sera soumis à la compétence des Tribunaux compétents.

Liste des points de vente, drives CORA et RECORD participants

CORA MASSY	AVENUE DE L' EUROPE		91885	MASSY CEDEX	0169199000
CORA NANCY HOUEMONT	BP 70059		54182	HEILLECOURT CEDEX	0383548989
CORA STRASBOURG	ROUTE NATIONALE 63	BP 91074	67452	MUNDOLSHEIM CEDEX	0388209696
CORA METZ TECHNOPOLE	10 BD DE LA SOLIDARITE	BP 85010	57071	METZ CEDEX 3	0387769155
CORA VAL D'YERRES	CENTRE COMMERCIAL VAL D'YERRES		91800	BOUSSY ST ANTOINE	0169397979
CORA ERMONT	AVENUE DU PRESIDENT GEORGES POMPIDOU		95122	ERMONT CEDEX	0130726800
CORA SOISSONS	3 AVENUE RAYMONDE FIOLET		02207	SOISSONS CEDEX	0323738888
CORA FORBACH	BP 90088 AVENUE DE L'EUROPE		57602	FORBACH CEDEX	0387847100
CORA REIMS CORMONTREUIL	ROUTE DE LOUVOIS		51350	CORMONTREUIL	0326776677
CORA ESSEY LES NANCY	AVENUE DE SAULXURES		54270	ESSEY LES NANCY	0383298585
CORA CREIL	RD 1016		60740	ST MAXIMIN CEDEX	0344647800
CORA DORNACH	258 RUE DE BELFORT	BP 2418	68067	MULHOUSE CEDEX	0389323838
CORA DUNKERQUE	BP 50039		59411	COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX	0328585484
CORA BRUAY	1115 AVENUE DE LA LIBERATION BP 34		62701	BRUAY LA BUISSIERE CEDEX	0321017100
CORA FLERS	18 RUE JULES GUESDE		59658	VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	0320644444
CORA COLMAR	ZONE COMMERCIALE DU BUHLFELD	HOUSSEN	68125	COLMAR	0389211515
CORA LIVRY GARGAN	2 20 ALLEE DE L'EST		93190	LIVRY GARGAN CEDEX	0141525151
CORA MOULINS LES METZ	CORA BP 50099		57164	MOULINS LES METZ CEDEX	0387698000
CORA SARREGUEMINES	50 RUE DE BITCHE		57208	SARREGUEMINES	0387283900
CORA ALES	QUAI DU MAS D'HOURS		30100	ALES	0466564636
CORA EVREUX	BLD DE NORMANDIE	BP 986	27009	EVREUX CEDEX	0232295000
CORA WITTENHEIM	130 ROUTE DE SOULTZ		68271	WITTENHEIM CEDEX	0389528484
CORA VILLERS SEMEUSE	ROUTE DEPARTEMENTALE 764		08000	VILLERS SEMEUSE	0324598383
CORA LIMOGES	1 PLACE DE BEAUBREUIL	CS 41063	87051	LIMOGES CEDEX	0555351020
CORA ST AVOLD	ZONE COMMERCIALE DU HECKENWALD	BP 10014	57740	LONGEVILLE LES ST AVOLD	0387912541
CORA VICHY	ALLEE DES AILES		03200	VICHY	0470303737
CORA CLERMONT FERRAND	26 AVENUE DE L'EUROPE		63370	LEMPDES	0473830844
CORA LENS	RN 47 ROUTE DE LA BASSEE	CS 50010	62881	VENDIN LE VIEIL CEDEX 01	0321087676
CORA WATTIGNIES	RUE CLEMENCEAU		59139	WATTIGNIES	0320965656
CORA AMPHION	RD 1005 AMPHION		74500	AMPHION LES BAINS	0450814500
CORA DORLISHEIM	1 RUE MERCURE		67129	MOLSHEIM CEDEX	0388497171
CORA CAEN	LA CROIX VAUTIER	BP 25500 ROTS	14653	CARPIQUET CEDEX	0231263126
CORA HAGUENAU	ROUTE DU RHIN	CS 70148	67503	HAGUENAU CEDEX	0388905710
CORA DREUX	PARC COMMERCIAL LES CORALINES	RUE DES BAS BUISSONS	28109	DREUX CEDEX	0237627200
CORA CAMBRAI	2 AVENUE GEORGES NUTTIN		59400	CAMBRAI	0327721717
CORA GARGES	BD DE LA MUETTE	BP 5	95141	GARGES LES GONESSE CEDEX	0134071616
CORA LUNEVILLE	CD 31		54300	MONCEL LES LUNEVILLE	0383760303
CORA RENNES	BD DE LA GIRAUDAIS	ZONE RIVE OUEST	35740	PACE	0299855151
CORA TOUL	678 AVENUE DU GENERAL BIGEARD BP 55		54203	TOUL CEDEX	0383438080
CORA ST DIZIER	ROUTE DE BAR LE DUC	BP 245	52112	ST DIZIER CEDEX	0325065500
CORA STE MARIE AUX CHENES	RD 643	BP 30008	57255	STE MARIE AUX CHENES	0387619999
CORA MONDELANGE	1 RUE DE BOUSSE	CS 20020	57303	HAGONDANGE CEDEX	0387719152
CORA ST MALO	CS 70019		35432	ST JOUAN DES GUERETS CEDEX	0299192040
CORA BELFORT	ROUTE DE MONTBELIARD		90400	ANDELNANS	0384575757
CORA COURRIERES	RN 319		62710	COURRIERES	0321138800
CORA REIMS NEUVILLETTE	1 RUE FRANCIS GARNIER	BP 2770	51068	REIMS CEDEX	0326052525
CORA BLOIS	CENTRE COMMERCIAL LES COURATIERES	CS 93417	41034	BLOIS CEDEX	0254523400
CORA ST QUENTIN	ROUTE DE BOHAIN		02100	ST QUENTIN	0323655400
CORA MONTBELIARD	ROUTE DE BETHONCOURT CD 136 BIS		25200	MONTBELIARD	0381991515
CORA ST DIE	183 RUE ERNEST CHARLIER		88100	STE MARGUERITE	0329550031
CORA AUXERRE	53 AVENUE DE PARIS		89470	MONETEAU	0386535000
CORA VESOUL	BOULEVARD KENNEDY	BP 40209	70004	VESOUL CEDEX	0384971950
CORA SARREBOURG	ROUTE DE PHALSBOURG	BP 60240	57402	SARREBOURG CEDEX	0387245757
CORA VERDUN	AVENUE DE METZ		55100	VERDUN	0329844069

CORA REMIREMONT	26 ROUTE DE BUSSANG	BP 20150	88205	REMIREMONT CEDEX	0329233814
CORA DIJON	ZAC LES VIGNES BLANCHES	PERRIGNY LES DIJON	21160	MARSANNAY LA COTE	0380583030
CORA DOLE	RN 73		39100	CHOISEY	0384797777
CORA PAVILLON SOUS BOIS	avenue georges pompidou		93320	les pavillons sous bois	0141556088
RECORD GROSBLIEDERSTROFF	15 AVENUE MARCHANDE		57520	GROSBLIEDERSTROFF	0387276500
CORA BOURGOIN JALLIEU	8 ESPLANADE DE LA FOLATIERE		38300	BOURGOIN JALLIEU	0437032630